

Compte rendu

Séance du Conseil Municipal

du 18 octobre 2012

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de Christiane HERBET, 1^{ère} Adjointe au Maire de Plachy-Buyon.

Etaient présents (Maire et Adjoints puis ordre alphabétique) : Christiane HERBET, Jean-Paul VORBECK, Lionel NORMAND, Jean-René FLAMANT, Jean-Pierre De SAINT-ACHEUL, Marie-Françoise FELLER, Martine FAUQUEMBERGUE, Emmanuel MAITRE.

Etaient absents : Yann DELAHAYE, Paul MARTICHO, Gary SZUMNY.

Absents excusés : Anny FLINTHAM-WALLET (Pouvoir de vote donné à Christiane HERBET), Chantal BACHELAY (pouvoir de vote donné à Emmanuel MAITRE), Jean-Pascal JORON.

Monsieur Lionel NORMAND a été désigné secrétaire de séance.

1 - Approbation du compte rendu du 19 juillet 2012

Lors de la séance du 19 juillet Mme Bachelay et M. De Saint-Acheul avaient été notés absents alors qu'ils avaient prévenu qu'ils seraient absents et s'étaient excusés. Il convient de corriger le compte rendu et de noter Mme Bachelay et M. De Saint-Acheul absents excusés lors de cette séance.

Dans le point 4 il faut lire « assainissement non collectif » et non « assainissement collectif ».

Sans autres remarques, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Plan Local d'Urbanisme

Présentation par Madame Herbet

Par décision du 26 juin 2012 le Tribunal Administratif d'Amiens a annulé la délibération du 6 mai 2010 approuvant le Plan Local d'Urbanisme, en tant qu'elle classe le terrain appartenant à M. Huyon, cadastré section ZC n°18, situé dans le hameau de Buyon, en zone A à vocation agricole.

Les services de l'Etat nous ont informés que le POS s'appliquait donc pour la zone du hameau de Buyon (zonage NC qui classe la parcelle de M. Huyon en non constructible). Quant au reste du territoire le PLU continue à s'appliquer tel qu'il a été voté. Il a été demandé une confirmation écrite de cet avis aux services de l'Etat.

De plus nous sommes en attente de l'avis du pôle juridique des services de l'Etat nous indiquant la procédure à suivre pour retravailler le PLU.

Un deuxième recours contre le PLU avait été déposé par les consorts Hérent, le Tribunal Administratif d'Amiens les a débouté mais Maître Guevenoux, avocat de la

commune pour cette affaire, nous a informés qu'un appel avait été déposé par ces derniers.

3 - Renouvellement contrat d'assurance des risques statutaires

Présentation par Madame Herbet

Le 31 décembre 2012 prendra fin le contrat d'assurance des risques statutaires passé le 1^{er} janvier 2010 avec la compagnie GENERALI par l'intermédiaire de la SOFCAP.

Il convient de renouveler le contrat qui a pour objectif d'assurer la commune vis-à-vis des absences des agents dues aux maladies.

Deux propositions ont été faites à la commune, une par la SOFCAP et une seconde par la compagnie APRIL représentée par les AMP.

Après avoir étudié les deux contrats et en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient à l'unanimité la proposition de la SOFCAP (GENERALI) et autorise Madame le Maire à signer tout document afférant à ce dossier.

Les caractéristiques sont les suivantes :

- Contrat en capitalisation
- Durée de 4 ans du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016
- Pour les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL, les risques garantis sont : Décès, accident de service et maladie imputable au service, maladie ordinaire (franchise 10 jours fermes par arrêt), longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité, adoption, maintien du demi-traitement sur la base du décret 2011-1245. **TAUX de 7,15%**
- Pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et non titulaires, les risques garantis sont : Accident de service et maladie imputable au service, maladie ordinaire (franchise de 10 jours fermes par arrêt), grave maladie, maternité, paternité, adoption. **TAUX de 1,20%**

4 - Convention pour l'entretien de l'éclairage public

Présentation par Madame Herbet

Par délibération de l'assemblée générale du SIER du Sud Amiénois en date du 25 avril 2012, la Fédération exercera en lieu et place du SIER, à compter du 1^{er} janvier 2013, la compétence d'entretien de l'éclairage public pour les communes ayant transféré cette compétence au SIER.

Dans la convention passée entre la commune et le SIER pour la réalisation de l'entretien de l'éclairage public, il convient que la Fédération Départementale de la Somme d'Energie soit substituée au SIER dans ses droits et obligations découlant de cette convention afin que la Fédération réalise les prestations dans les mêmes conditions que celles convenues entre la Commune et le SIER.

Le Conseil Municipal doit délibérer afin d'autoriser ou non Madame le Maire à signer l'avenant à la convention en cours entre la commune et le SIER pour que la Fédération Départementale d'Energie de la Somme soit substituée au SIER à compter du 1^{er} janvier 2013.

M. De Saint-Acheul, délégué de la commune auprès du SIER, présente à l'assemblée qu'en plus de la compétence obligatoire sur l'entretien du réseau d'éclairage la FDE 80 a une compétence facultative permettant de réaliser un diagnostic énergétique sur l'ensemble du réseau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer l'avenant à la convention en cours liant la commune et le SIER.

5 - Demande de subvention annuelle AS PROUZEL/PLACHY

Présentation par Madame Herbet

Une demande de subvention pour l'année 2012 a été reçue du Président de l'AS Prouzel/Plachy. Au moment du vote du budget communal 2012 et donc des subventions pour les associations, l'AS Prouzel/Plachy n'avait pas fourni les documents nécessaires pour que leur soit voté une subvention.

En 2010 leur avait été attribué une subvention de 250€, aucune subvention en 2011 car tout comme en 2012, aucun document n'avait été transmis.

Aujourd'hui les documents (compte administratif, objectif et compte rendu d'Assemblée Générale) sont fournis pour l'exercice 2012 et la subvention sollicitée est de 500€.

Après étude des documents présentés, le Conseil Municipal vote de la façon suivante :

- 7 voix pour 300€
- 3 voix pour 250€

Une subvention de 300€ est donc votée pour l'association AS Prouzel/Plachy, il est à noter que les 50€ en plus des 250€ habituels sont exceptionnels.

6 - Demande de subvention Baby Gym du Val de Selle

Présentation par Madame Herbet

L'association Baby Gym du Val de Selle est maintenant officiellement créée, les statuts ont été votés par l'organe délibérant et elle est enregistrée auprès de la Préfecture.

Son siège social est basé à Prouzel au 32 rue du Stade.

Son activité est de la gymnastique adaptée pour les enfants de 3 à 6 ans tous les mercredis (hors vacances scolaires) de 16h à 17h à la salle polyvalente de Plachy-Buyon qui est mise à disposition par la commune.

2 enfants de Plachy sont inscrits sur 10 enfants au total et les séances sont animées par un professeur de sport.

L'association sollicite une subvention de la commune.

A titre d'encouragement, le Conseil Municipal vote à l'unanimité une subvention de 120€ à l'association Baby Gym du Val de Selle.

Afin de mandater les 2 subventions votées, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la Décision Budgétaire Modificative suivante :

- Chapitre 011, article 6188 : - 420€
- Chapitre 65, article 6574 : + 420€

7 - Informations voirie

Présentation par Monsieur Normand

- Travaux de voirie route de Conty : afin de réduire la vitesse des véhicules la largeur de la route a été réduite entraînant un élargissement du trottoir coté impair. Des bordures plus hautes sont aussi prévues afin de retenir l'eau descendant lors de fortes pluies. L'enrobé sera mis lundi 22 octobre 2012.
- Suite aux travaux d'enrobé rue du Commandant André Dodart et au Petit Plachy les marquages ont été refaits, notamment le Stop au Petit Plachy pour la route venant de Creuse.
- Les panneaux de signalisation indiquant les commerces et bâtiments communaux ont été placés aux endroits stratégiques du village.
- La ligne électrique le long du chemin du marais a été enterrée.

8 - Communications et questions diverses

- Mme herbet :
- Par courrier daté du 8 octobre 2012 Dany DABOVAL a demandé une reconnaissance de maladie professionnelle. Le Centre de Gestion de la Somme a été contacté à cet effet pour un suivi de la procédure réglementaire.
- Le contrat de Tony AUBIN se termine le 31 octobre 2012.
- Le rapport d'activité de la Fédération Départementale de l'Energie de la Somme 2011 a été reçu et reste consultable à la mairie pendant les heures d'ouverture du secrétariat.
- M. Normand :
Dans le cadre du Projet de territoire, la Communauté de Communes du Canton de Conty a demandé à chaque commune de lui présenter ses projets. La commune présente son projet de construction de 2 logements locatifs à la place de l'ancien café situé 1 rue du Commandant André Dodart.
Plus largement et toujours dans ce projet de territoire, le Conseil Municipal souhaiterait mettre l'accent sur le plan touristique du territoire, notamment par un développement de la coulée verte.

Le Conseil Communautaire a eu lieu le 4 octobre 2012, M. Normand fait un résumé de la séance. Un compte rendu est disponible en mairie pendant les heures d'ouverture du secrétariat.

11 novembre 2012 : la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 commencera par un rassemblement à 11h50 devant la mairie pour un départ en cortège vers le monument aux morts.

Vendredi 19 octobre, M. Hamelle de la FDE 80 vient sur place pour étudier la pose de 2 éclairages rue des Clabaudois afin d'éclairer des zones sombres.

Les travaux d'aménagement le long de la Selle sont prévus pour la mi-novembre.

- Jean-Pierre De Saint-Acheul et Mme Fauquembergue :
effectuent un compte rendu de la dernière réunion du SMIRTOM.
Un nouveau plan d'aménagement des collectes des ordures ménagères et sélectives doit parvenir à la commune pour avis. Mme Herbert informe que ce plan est arrivé et n'amène pas de remarques particulières.

- Marie-Françoise Feller :
Signale que des poubelles sont sorties parfois jusqu'à 3 jours avant la collecte, laissant les déchets à la merci des animaux.
Un rappel sera fait afin d'inciter les habitants à ne les sortir que la veille ou le matin même.
- Jean-René FLAMANT :
Apporte des précisions sur le déroulement de ce dimanche 21 octobre et les 150 ans de la construction de l'église.

Le conseil d'école a eu lieu ce mardi 16 octobre, il est à prévoir une baisse des effectifs pour la rentrée 2013.

Mme Herbet informe l'assemblée que la réunion des associations aura lieu le jeudi 22 novembre 2012 à 20h.

Sans autres questions et informations la séance est levée à 00h30.